

MODALITÉS D'ACCÈS AUX FORMATIONS RH-INNOV

Objet de la procédure

Définir les modalités d'accès à la formation des participants.

Contexte

Les formations RH-INNOV s'adressent aux salariés souhaitant adapter et développer leurs compétences pour l'exercice de leurs responsabilités managériales.

Pour les formations s'adressant à des populations INTRA, la responsabilité de la sélection des critères d'accessibilité des participants est déléguée au client sur la base des recommandations suivantes :

- Un entretien préliminaire avec le N+1 pour définir les objectifs visés dans le cadre de la formation suivie au plus tard 7 jours avant le début du programme de formation.
- Un webinaire de présentation aux participants 30 jours avant la formation de l'objectif et du déroulé pédagogique. Le formateur de RH-INC peut venir en appui du responsable formation du client pour présenter le dispositif de formation et donner les consignes préparatoires.

Validation du public et des prérequis

L'OF valide que le nombre minimum de participants est bien atteint.

La formation est conditionnée par l'inscription d'un nombre minimum de participants, soit :

- Pour la formation RH-INNOV TEAM : 15
- Pour la formation RH-INNOV TRANSV : 10

L'OF valide la qualité des participants :

- Pour la formation RH-INNOV TEAM : responsabilité de management hiérarchique sur à minima 1 personne et depuis au moins 12 mois.
- Pour la formation RH-INNOV TRANSV : responsabilité de manager transverse sur une équipe composée à minima de 2 personnes et depuis au moins 3 mois.
- Pour toutes les formations : niveau dans l'échelle de classement propre au client compatible avec une responsabilité d'encadrement.

Accès aux personnes handicapées

L'OF valide avec le client que les conditions d'accès des locaux dans lesquelles doivent se dérouler la formation est conforme au Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public.